



Le MRAP et le 17 octobre 1997

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

17 OCTOBRE 1961 À PARIS RAFLES ET RÉPRESSION DES ALGÉRIENS

Dossier de presse



« Vérité, justice, solidarité ! »

Les actions du MRAP le 17 octobre 1997

« 17 octobre 1961 » par Mouloud Aounit

Chronologie d'un massacre

Maurice Papon et la répression d'octobre

Octobre / novembre 1961, l'action du MRAP

Revue *Différences*, n° 122, nov. 1991 : « Un pogrom à Paris ? »

Bibliographie et sources

POUR QUE LA VÉRITÉ SOIT FAITE : OUVRIR LES ARCHIVES !

Lettre du MRAP à Lionel Jospin

Des archives fermées aux historiens

Pétition : « Pour l'ouverture des archives »

Entretien avec Jean-Luc Einaudi, *Différences* octobre 1997

Le MRAP commémore le 17 octobre 1961 (1990-1997)

Liste des premiers signataires en 1996



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, Bld Magenta - 75010 PARIS - Tél : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98 - e.mail : mrap@ras.eu.org

17 OCTOBRE 1961 - 17 OCTOBRE 1997

VERITE, JUSTICE, SOLIDARITE!

17 octobre 1961, des Algériens manifestant pacifiquement contre l'instauration par le Préfet, Maurice Papon, d'un couvre-feu discriminatoire, sont frappés, torturés, jetés dans la Seine par centaines. Par milliers, ils sont emprisonnés, parqués dans des stades, au Palais des sports de la porte de Versailles.

M. Papon a livré des gens sans défense, coupables d'être juifs, aux camps de la mort portant à un niveau atroce le racisme antisémite de l'État de Vichy. Pourtant, M. Papon n'est jugé que pour l'arrestation et le transfert vers le camp de Drancy de 1690 Juifs entre 1942 et 1944.

Le racisme aujourd'hui est toujours vivace. Ceux qui à l'instar du FN en appellent à la négation des droits, à la revendication de l'inégalité des races, doivent savoir que leurs propos préparent aux pires horreurs.

Plus jamais ça! Le racisme est UN. Le racisme antialgériens a permis les massacres du 17 octobre. L'antisémitisme a conduit aux crimes de Vichy.

Les massacres perpétrés aujourd'hui en Algérie appartiennent à la même histoire, à notre histoire. Ceux qui commettent ces crimes abjects, les soutiennent, ceux qui les ont permis, sont coupables de crimes contre l'humanité.

L'amnésie, l'oubli, fertilisent le racisme. Ils favorisent le négationnisme.

En ce 36ème anniversaire, le MRAP demande, au nom de la recherche de la vérité, de la justice et de la solidarité :

- que soient ouvertes les archives trop longtemps maintenues dans le secret afin de faire entrer la vérité historique dans la conscience des Français,
- que les programmes d'histoire permettent de mieux définir ce que furent réellement les guerres coloniales et plus particulièrement la guerre d'Algérie.

Monsieur Papon devra répondre devant l'histoire des crimes qu'il a commis contre le peuple algérien.

Dans cet esprit, nous appelons à un rassemblement le

VENDREDI 17 OCTOBRE 1997 à 18h30

au Pont Saint Michel à Paris

Cette commémoration se poursuivra à l'AGECA, à 20h30, au 177, rue de Charonne - 75011 PARIS, avec une soirée « Témoignages pour l'Histoire ».

Premiers signataires : AEFTI Fédération - Alternative Libertaire - AMF - L'Appel Franco-Arabe - ATMF - Fédération de Paris du Parti Socialiste - FPCR - GFEN - JOC - Le Manifeste - Mouvement des Jeunes Communistes - MRAP - Les Nanas Beurs - Parti Radical Socialiste - Réseau Voltaire - SGEN-CFDT - SNUIPP Paris

Les actions du MRAP le 17 octobre 1997

✓ à 11h

Conférence de presse à Bordeaux (Café-Brasserie Le Concorde, 50 rue du Maréchal Joffre). Seront présents :

Pierre Cadel, Georges Mattei, acteurs et témoins des faits,

Me Pierre Mairat, avocat du MRAP dans le procès Papon,

Jean-Luc Einaudi, auteur de *La Bataille de Paris - 17*

octobre 1961,

Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP.

✓ de 18h30 à 20h

Rassemblement commémoratif au Pont Saint-Michel à Paris (du haut duquel des dizaines d'Algériens furent jetés dans la Seine) ; des bougies seront allumées, des fleurs jetées dans la Seine en souvenir.

✓ à partir de 20h30

Soirée « Témoignages pour l'Histoire » à l'AGECA (177 rue de Charonne, Paris 11e - M° Alexandre Dumas). Des témoins directs de ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 à Paris diront ce qu'ils ont vu et subi.

17 octobre 1961

par Mouloud Aounit

Il y a trente-cinq ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de notre Histoire. Vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens, venant de la couronne parisienne, défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu discriminatoire que leur a imposé le préfet de police de l'époque, Maurice Papon. A 20 h 15, la police charge, tire sur la foule, embarque des manifestants.

Toute la nuit, la traque se poursuit, terrible, sanglante. Des Algériens seront ligotés, d'autres seront matraqués, humiliés dans les commissariats. Du pont Saint-Michel, des dizaines d'Algériens seront jetés dans les eaux glacées de la Seine. Dans la cour de la préfecture, on dénombrera plusieurs dizaines de victimes. Ce 17 octobre 1961, les Parisiens ont pu assister, dans une certaine indifférence, à ce qu'il faut bien appeler une « ratonnade ». Plus de 200 Algériens seront tués, des centaines blessés, 11 528 « raflés » et parqués pendant plusieurs jours à la porte de Versailles, ou au stade Pierre-de-Coubertin.

Bien que quelques ouvrages aient été écrits, trente-cinq ans après, cette journée demeure absente de notre mémoire nationale. Le traitement de ce sujet dans les manuels d'histoire est éclairant, pour qui veut se convaincre, s'il en est besoin, d'un véritable escamotage de notre conscience collective. Pour les collèges (programme de troisième), aucun ouvrage ne fait mention de ce massacre au sein des courtes pages consacrées à la décolonisation. Pour les lycées (programme de terminale), seuls les éditeurs Belin et Nathan signalent les manifestations des 17 et 18 octobre. Nulle part il n'est fait mention de la répression. Par contre, et heureusement, la manifestation du 8 février 1962 est souvent relatée avec les huit martyrs de Charonne.

Un autre élément concourt à cette amnésie collective : l'inaccessibilité des archives. Le service de

documentation du MRAP, à la recherche des sources officielles, a saisi les deux principales administrations susceptibles de produire des archives sur le 17 octobre. Au service des archives du ministère de l'intérieur, il nous a été répondu : « *Aucune archive n'existe sur les événements.* » A la préfecture de police de Paris, le chef de service des archives nous a signalé : « *Il n'existe qu'un dossier de presse.* » Maurice Papon aurait-il emmené les archives ? La précision de certains détails, dans son livre *Les Chevaux du pouvoir* semble confirmer cette hypothèse. Les jeunes historiens pourront toujours se presser aux portes de cette histoire qui reste à écrire.

Certes il y a eu
amnésie, mais
comment ne pas
éprouver un fort
sentiment d'injustice
devant l'impunité
dont jouit
Maurice Papon ?

Parce que, trente-cinq ans après, ces événements sont un enjeu de justice, de combat contre le racisme et d'intégration, une mobilisation s'impose. Certes, il y a eu amnésie. Comment ne pas éprouver légitimement un fort sentiment d'injustice devant l'impunité dont jouit Maurice Papon, au regard de la définition des crimes contre l'humanité dans le droit français ? L'ancien préfet de police assume, couvre et déforme. Son commentaire sur le bilan officiel des événements est éloquent : « *Certes nous aurons souffert de mille manières durant ces quelques heures. On a frisé la submersion. On a évité le désastre. Force est restée à la loi au prix final de trois morts inu-*

tiles, y compris celle d'un civil européen dont le cœur a - semble-t-il - cédé sous l'émotion. »

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a renvoyé M. Papon devant la cour d'assises pour crimes contre l'humanité pour avoir participé à l'arrestation et au transfert vers le camp de Drancy de 1 690 juifs en 1942 et 1944. Il faut saluer cette récente décision.

Mais comment accepter, au nom de la mémoire de toutes les victimes, que ce fonctionnaire, promu ensuite à de hautes responsabilités publiques ne réponde jamais de ses méfaits d'octobre 1961 ?

Le devoir de mémoire n'a de sens que s'il s'inscrit dans une mémoire active et sert de support au combat actuel. Combattre l'oubli d'hier, c'est combattre le racisme d'aujourd'hui. Cette mémoire pétrifiée, mutilée, de la guerre d'Algérie, le non-dit et le refoulement autour de cette période révèle une permanence des pulsions racistes de notre société. Cette amnésie collective est aussi un vecteur puissant du racisme anti-maghrébin, et plus particulièrement anti-algérien, actuel. Cette amnésie est venimeuse. Elle sert d'ingrédient à une extrême droite partisane et revancharde. Il suffit de voir comment le FN s'est servi de cette période pour récolter des voix dans le Midi. Elle donne aux nostalgiques du colonialisme des prétextes pour justifier ce qui s'est passé en Algérie. Elle blanchit et légitime les exactions des milices d'extrême droite de l'époque.

L'intégration suppose partage et compréhension. Partage de citoyenneté et partage de la mémoire. Compréhension mutuelle. Cela suppose, non l'occultation de la vérité, mais l'effort de tous, et de la société elle-même, vers la lucidité.

Mouloud Aounit est secrétaire général du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

CHRONOLOGIE

D'UN MASSACRE

AVANT LE 17 OCTOBRE

- Mars 1958 :** Maurice Papon prend ses fonctions de Préfet de police de Paris.
- Août-octobre 1961 :** 11 policiers ont été victimes d'attentats de la part du FLN à Paris et en région parisienne.
- 5 octobre 1961 :** le Préfet de police de Paris décide de limiter la circulation des musulmans entre 21.30 et 5.30, dans les rues de la capitale et des départements limitrophes. Il met en garde les musulmans français contre d'éventuels regroupements.
- Le 10 octobre :** en réaction à cette décision, les dirigeants du FLN adoptent l'idée de manifestations à Paris. Communiquée le 16 octobre aux chefs de cellule concernés, la consigne est transmise le jour même aux « Français musulmans » de la région parisienne : converger, à partir des Grands boulevards, vers la place de l'Opéra ; manifester pacifiquement. C'est la première véritable manifestation d'Algériens dans la capitale (les autres ayant été organisées par des associations métropolitaines).

LA JOURNÉE DU 17 OCTOBRE

- Le 17 octobre à midi :** des manifestants qui se sont trompés d'heure sont appréhendés par la police, qui découvre ainsi le projet. Rapidement, des ordres viennent de la Préfecture de police aux principaux commissariats, demandant de quadriller les secteurs à risque.
- 20h :** la manifestation débute ; 2 000 manifestants marchent pacifiquement sur le côté droit des Grands boulevards ; en tête, des jeunes femmes poussent des you-you. A leur arrivée à l'Opéra, un service d'ordre limité les attend ; le cortège reprend le chemin inverse ; il n'y a pas de cri hostile.
- 21h40 :** le cortège s'avance sur les Grands boulevards, arrivant près du carrefour Richelieu-Drouot ; il est suivi par les cars policiers.
- 21h.50 :** un coup de feu claque, suivi par d'autres. Sept personnes tombent au milieu des manifestants, créant la panique. Les policiers, appuyés par deux détachements de CRS, chargent. Dans les rues adjacentes, les policiers continuent la traque des manifestants en pleine dispersion ; les CRS rassemblent un groupe de manifestants devant le cinéma *Le Rex*. Les témoins recueillis font tous état de brutalités. Dans la soirée, la répression frappe aussi au Pont de Neuilly, à Courbevoie, au Pont Saint-Michel...

Une femme qui a assisté à la manifestation, puis à la répression témoigne :

« Les Algériens n'arrêtaient pas de sortir et les policiers, particulièrement ceux qui étaient en civil, de frapper. On voyait déjà beaucoup de ces barbouzes dans les manifestations. J'en revois un, petit, en civil. Il tapait de sang froid. On aurait dit qu'il tapait parce qu'on lui avait dit de taper. Il faisait son boulot. Ce soir-là, on lui avait dit de ne rien épargner. Il fallait matraquer et... rafler. Si la police avait voulu disperser les manifestants, elle aurait fait fermer la station : là, elle l'avait laissée ouverte. Elle canalisait les Algériens pour mieux les arrêter. »

François Maspero constate que seuls les Algériens sont visés : *« Je pouvais rester sans difficulté, sans que les policiers y prêtent attention. »* Plus tard, au Quartier latin : *« Une meute de policiers fonce, frappe comme des bûcherons. Un de mes amis crie Assassin, il est encerclé, mais un gradé ordonne : Pas les Blancs ».*

APRÈS LE 17 OCTOBRE

La soirée s'achève.

11 538 Algériens ont été interpellés en l'espace de quatre heures. Cela rappelle les jeudi et vendredi 16 et 17 juillet 1942, de triste mémoire : 12 884 juifs étrangers avaient été arrêtés dans Paris et rassemblés au Vélodrome d'Hiver puis envoyés à Drancy. 2 000 Algériens seront transférés au stade Pierre de Coubertin, 7 000 au Palais des Sports.

Le 18 octobre :

d'autres tentatives de manifestations sont réprimées, les policiers et les CRS tirent, des hommes tombent. 1 500 personnes sont arrêtées et rejoignent les centres de tri. Plutôt que d'attendre que les groupes se forment dans la capitale, les arrestations se multiplient dès la périphérie : Nanterre (2 morts, 6 blessés officiels), Courbevoie, Colombes...

Le 19 octobre :

une dernière rafle est justifiée par la Préfecture sous le prétexte d'une hypothétique menace « d'opération commando ». 421 personnes sont arrêtées, directement en banlieue et dans les bidonvilles. D'après les témoignages connus, les tabassages sont systématiques. Entre le 17 et le 19, 14 094 personnes sont internées, l'immense majorité d'origine algérienne.

Le 20 octobre :

1 000 femmes et 550 enfants sont arrêtés et rassemblés dans des gymnases, des centres sociaux, des foyers d'accueils réquisitionnés.

LES EXPULSIONS SUIVENT. Entre le 18 et le 20 octobre. 1 500 «meneurs algériens» seront renvoyés «dans leurs douars d'origine» selon la version officielle (en fait dans des camps, les fameuses *Sections administratives spécialisées*).

LE BILAN OFFICIEL est de 2 morts avoués. Mais des cadavres d'Algériens sont charriés par la Seine, les mains liées dans le dos, les jambes ficelées, la plupart portant des traces de coups. Début novembre, 40 corps sont enregistrés à l'Institut médico-légal. Le ministère de l'Intérieur admet alors 6 morts dans les manifestations. Le 6 novembre, 60 informations judiciaires sont ouvertes, mais le pouvoir utilisera cette justice en cours pour refuser l'enquête parlementaire demandée par Gaston Deferre et Marius Claudius-Petit. Aujourd'hui, toutes plaintes rassemblées, on estime le bilan à 200 morts et 400 disparus.

MAURICE PAPON ET LA RÉPRESSION D'OCTOBRE 1961

PAPON AVANT LA PRÉFECTURE DE PARIS

Maurice Papon, né en 1910, licencié en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, titulaire de deux diplômes d'études supérieures de droit et de deux certificats d'études de philosophie, entre en 1935 au ministère de l'Intérieur et, de 1936 à 1938, est attaché aux cabinets du sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à celui de la Présidence du Conseil.

Sous l'Occupation, de juin 1942 à août 1944, il est secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Il est nommé préfet à la Libération, puis en 1945, est chargé à la Sous-Direction de l'Algérie du ministère de l'Intérieur. Il devient successivement Chef de cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, préfet de la Corse, préfet de Constantine, secrétaire général de la préfecture de police de Paris, secrétaire général du Protectorat au Maroc, inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire à Constantine, où il coordonne l'action de plusieurs préfets. C'est à ce dernier poste que, selon ses propres termes, il a « appris à connaître les ressorts de la guerre subversive ».

En mars 1958, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, le fait nommer Préfet de police de Paris.

PAPON ET LES AFFAIRES ALGÉRIENNES (1958/1961)

Maurice Papon crée dès son arrivée le *Service de coordination des affaires algériennes* (S.C.A.A.), véritable état-major tactique et autonome, réunissant des spécialistes de la police municipale, de la police judiciaire et des renseignements généraux. Destiné aux actions de répression, sa tâche est de démanteler ce qu'on appelle l'*Organisation politico-administrative* (O.P.A.) de la Fédération de France du F.L.N.

Il décide aussi de redonner vie au « *Service des affaires nord-africaines* », abandonné depuis la Libération, en faisant venir d'Algérie les trois officiers chefs de S.A.S., ou « *Sections administratives spécialisées* », sortes de petites unités militaires chargées sur le terrain de « *l'action psychologique* ». Sous la direction de Papon, ces trois officiers mettent au point le « *Service*

d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie » (S.A.T / F.M.A).

Pendant cette période, des rafles sont organisées en liaison avec le S.C.A.A. Le Vélodrome d'Hiver est réutilisé comme centre de triage, jusqu'en 1959 où il est désaffecté en vue de sa destruction. Pour le remplacer, Papon crée le centre de triage de Vincennes. Une fois interrogées, les personnes arrêtées sont envoyées aux gymnases Japy ou Jaurès, transformés pour la circonstance en centre de regroupement.

En juillet 1959, Maurice Papon entreprend de créer un corps de police autonome, formé d'Algériens encadrés par des officiers métropolitains. Ce sera en quelque sorte « *la force de frappe* » du S.A.T, qu'on appelle déjà les *Harkis*. Le 26 décembre 1959, les premiers contingents arrivent d'Algérie et s'installent au fort de Noisy-le-Sec. Cette *Force de police auxiliaire* (F.P.A) est active au 1^{er} janvier 1960.

Organisée selon le modèle de l'armée, elle relève administrativement du secrétariat aux Affaires algériennes et, pour ce qui est de ses activités, directement du Préfet de police. C'est la première fois qu'on utilise une *force supplétive indigène* en métropole. A l'automne 1960, on en compte six cents à Paris et en région parisienne. Sur les deux années 1960 et 1961, on signalera de nombreux cas de tortures et de violences commises par des supplétifs.

QUELLE RESPONSABILITÉ DANS LA RÉPRESSION D'OCTOBRE 61 ?

Maurice Papon a la haute main sur l'organisation dont il est l'initiateur. Parlant de ses hommes, il écrit : « *Devant quelque situation que ce soit, ils répondent. Ils savent au demeurant qu'ils sont couverts par leur chef* » (1).

On comprend le rôle prédominant du préfet de police dans l'organisation de la répression d'octobre. Il commente ainsi le bilan officiel des événements : « *Certes, nous aurons souffert de mille manières durant ces quelques heures. On a frisé la submersion. On a évité le désastre. Force est restée à la loi, au prix finalement de trois morts inutiles, y*

compris celle d'un civil européen dont le coeur a - semble-t-il - cédé sous l'émotion » (2).

Le 27 octobre, Claude Bourdet, membre du Conseil municipal de Paris, interpelle le préfet : « Est-il vrai qu'au cours de cette journée, il n'y a pas eu de blessés par balles au sein de la police ? Est-il vrai que les cars radio de la police ont annoncé, au début de la manifestation, dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades et qui devait nécessairement exciter au plus haut point l'ensemble des policiers ? » Plus avant : « Je pense, monsieur le préfet de police, que vous avez agi exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre mérite se mesure à la violence des combats. »

Maurice Papon était présent à la préfecture cette heure-là du 17 : « Il m'est rendu compte que la cour du 19 août est pleine à craquer d'Algériens appréhendés et qu'elle serait le théâtre d'actes de brutalité. Je m'y rends aussitôt. De fait, je ressens comme une bouffée de chaleur l'excitation qui règne en ces lieux ordinairement voués aux rassemblements, aux cérémonies ou au recueillement. Je ramène le calme promptement. J'invite les cadres à reprendre en main des hommes gagnés par la colère. »

Le journal *Vérité-Liberté* (3) cite le témoignage d'un gardien de la paix sur ces violences : « Certains policiers eurent l'idée de faire une mauvaise plaisanterie à Monsieur Papon ; ils ouvrirent aux Algériens la porte conduisant aux appartements privés de leur patron. Celui-ci crut à une mutinerie et à une menace contre sa personne ; il appela alors des renforts par téléphone. Il y eut alors un matraquage odieux où les policiers arrivés de l'extérieur et ceux qui étaient à l'origine de l'affai-

re conjuguèrent leurs coups, se servant notamment de bancs pour abattre les prisonniers. Il fallut ramasser de nombreux Algériens pour les charger dans les voitures. »

On ne sera pas étonné de constater la similitude entre les procédés appliqués lors des événements d'octobre 1961 et celles utilisées pour l'arrestation, le déplacement et l'internement des juifs de Bordeaux vers Drancy, en 1942. Il y a là un savoir-faire, une expérience acquise de longue date qui a été mise à profit tant en Algérie qu'en métropole : contrôle et internement d'une minorité ; surveillance des points stratégiques ; arrestations massives en marge de la manifestation ; tabassages systématiques dans les commissariats, les Q.G. de fortune ; rassemblements dans des espaces clos et vastes (stades, etc.).

La responsabilité de Maurice Papon est indiscutable, puisqu'il avait la responsabilité légale de l'utilisation des forces de police et de gendarmerie, en tant que préfet de police de Paris et cela depuis mars 1958. **Papon est administrativement responsable**, de par sa fonction. Il est personnellement responsable par la structure répressive qu'il avait personnellement mise en place depuis deux ans, par le caractère raciste de la répression, par les consignes données aux différents services dont il assumait la charge, par la censure qui pesa ensuite sur les différentes informations judiciaires demandées ou mises en place.

(1) Papon (Maurice), *Les chevaux du pouvoir - Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers 1958-1967*. Paris, Plon, 1988, page 210.

(2) *Les chevaux du pouvoir*, ibid., page 214.

(3) N° 13, novembre 1961.

Le MRAP ET LE 17 OCTOBRE 1961

A la suite d'un arrêté préfectoral signé par Maurice Papon et daté du 5 octobre, le MRAP réagit par une déclaration le 12 octobre. Si l'organisation initiale des journées appartient au FLN, de nombreux membres de l'association assistent à la manifestation principale du 17 octobre. Elie Kagan, dont les photographies sont publiées par *Droit et Liberté*, le journal du MRAP, est un des rares à s'aventurer au coeur de la répression pour y faire des clichés désormais célèbres. Le 18, le MRAP rappelle son attachement à une paix franco-algérienne négociée, et sa réprobation des événements par une nouvelle déclaration, suivie d'un autre communiqué à la presse le 23 octobre [textes ci-dessous]. Dans le même temps, le MRAP organise un meeting antiraciste au sujet des événements, qui se tient le 8 novembre à la salle Lancry ; de nombreuses personnalités se joignent à la cause, et se signalent alors au journal *Droit et Liberté*. Le 15 novembre, Albert Lévy signe l'éditorial du journal, dans lequel il écrit notamment : « *La comparaison s'est imposée à tous les esprits entre ces événements et les persécutions antijuives pratiquées sous l'occupation. C'est jusque dans les détails que se dessine le parallèle : institution d'un couvre-feu, rafles « au faciès », transport des femmes et des enfants dans les autobus parisiens, internement au Palais des Sports et à Vincennes, remplaçant le Vel' d'Hiv' et Drancy, sans parler des pogromes impunément organisés de Metz à Oran, de Nancy à Alger.* »

Arrêté préfectoral du 5 octobre 1961

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin.

Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures.

Extrait de la déclaration du MRAP du 12 octobre 1961

Monsieur le Préfet de Police, en «conseillant de la façon la plus pressante» aux «Français Musulmans d'Algérie» de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 h. des débits de boisson tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Extrait de la déclaration du MRAP du 18 octobre 1961

Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilaient pacifiquement et dignement, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, deuil cruels s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps à d'odieuses pogromes contre les musulmans.

Résolution du Bureau national du MRAP du 23 octobre 1961

Le Bureau National du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.), qui a dénoncé dès le premier jour les mesures discriminatoires visant les Algériens dans la région parisienne, puis les violences commises contre les manifestants, hommes, femmes et enfants, qui protestaient contre ces mesures,

- **SALUE** les nombreuses prises de position contre le racisme qui se sont affirmées ces jours derniers dans les milieux les plus divers, et les actes émouvants de solidarité qui se sont multipliés en faveur des victimes de la répression ;
- **S'INQUIETE** du sort des détenus transportés en Algérie sans avoir pu revoir leur famille ni prendre aucun bagage, et dont la destination n'a pas été clairement précisée ;
- **DEMANDE**, dans un esprit à la fois de justice et d'humanité, que soient immédiatement libérés les 2.800 Algériens encore internés à la Porte de Versailles, et que toutes les victimes, ainsi que leurs familles, soient rapidement indemnisées ;
- **DEMANDE EGALEMENT**, au nom des principes qu'il a toujours défendus, et pour l'honneur de notre pays, qu'il soit mis fin à toutes les mesures discriminatoires établies le 5 octobre, ainsi qu'aux brimades et aux persécutions qui placent l'ensemble de la population nord-africaine dans un climat quotidien d'insécurité et favorisent le développement du racisme ;
- **SOULIGNE** une nouvelle fois que, seule, la paix par la négociation peut arrêter le cycle dramatique des violences, qui creusent le fossé entre les peuples de France et d'Algérie, et portent en elles la menace du fascisme ;
- **SOUHAITE** que tous les antiracistes, tous les républicains, renforçant encore leur action, s'unissent et agissent en commun pour faire triompher les idéaux de fraternité et de paix, auxquels le peuple français reste attaché par ses plus nobles traditions.

Extrait de la déclaration du MRAP du 17 octobre 1961

Monsieur le Préfet de Police, en «conseillant de la façon la plus pressante» aux «Français Musulmans d'Algérie» de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion d'isolement ; en décidant la fermeture à 19 h des débits de boissons tenus et fréquentés par eux, institute, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

LES 27 ET 31 OCTOBRE, LE MRAP REND PUBLIQUES DES DÉCLARATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR DES PERSONNALITÉS PARMI LESQUELLES :

Jean Cassou , artiste, directeur du musée d'art moderne

« La sauvagerie avec laquelle on en a usé (de la violence) ne saurait manquer de nous rappeler d'abominables souvenirs. Que ces souvenirs s'imposent à propos d'événements qui se sont produits aujourd'hui, à Paris, est une honte pour la France et qui sera amèrement ressentie par tous les Français qui, dans la Résistance, se sont battus contre le racisme et contre la Gestapo ».

Jean Pierre-Bloch

« Une chasse honteuse à l'Arabe est organisée en plein Paris. Nous devons élever notre protestation indignée. Il y a des tueurs, pour ceux-là pas de pitié [...] mais les autres, les hommes, les femmes, les enfants musulmans qui ont revendiqué avec courage leurs droits à la dignité et à la liberté méritent notre active sympathie au milieu de tant de honte. Disons-le, ces soirées de Paris nous ont rappelé d'affreuse mémoire juillet 1942. »

Evry Schatzmann, professeur à la Sorbonne

« C'est la gorge serrée que je vous écris, en réponse à votre appel du 23 octobre. Je vais, je viens, je travaille, et, à côté de moi, d'autres hommes ne sont libres ni d'aller et venir, ni de travailler. Je sens encore la chape de plomb qui m'entourait il y a 20 ans, la barrière invisible qui m'interdisait tel ou tel geste, telle ou telle activité, et j'imagine le sentiment d'humiliation et de désespoir dont les Algériens musulmans peuvent être la proie. (...) La répression sauvage dont ils ont été l'objet est, comme la décision de couvre-feu qui a précédé, une honte ineffaçable pour la France ».

Pierre Gascar, écrivain, prix Goncourt

« Le colonialisme et le racisme se sont toujours confondus. Cette guerre oserait-elle aujourd'hui montrer son vrai visage ? Il y a quelques jours, lors de la manifestation des Algériens de la région parisienne, des policiers ont abattu un homme sous mes fenêtres, un homme sans arme. L'homme est resté étendu, les bras en croix, une dizaine de minutes sur le trottoir, avant qu'on le jette — il n'y a pas d'autre mot — dans un camion.

Je ne cherche pas les rapprochements systématiques, mais il se trouve que je n'avais pas vu, dans une rue, un civil tué par balles, depuis dix-huit ans. La dernière fois, c'était à Rawa-Rushka, lors de l'extermination, par les nazis, des minorités juives de Galicie. Ce mort-là portait l'étoile de Judée.

Sur l'Algérien abattu l'autre soir, on ne découvrait aucune marque de discrimination aussi précise. Mais, on le sait, nos défenseurs de l'ordre ont de bons yeux. Une certaine couleur de peau, une certaine tenue vestimentaire (il n'y a plus guère, en France, d'autre sous-prolétariat qu'Algérien) : on ouvre le feu, au mieux on arrête et on frappe à poings nus.

Des amis, médecins dans les hôpitaux, m'ont décrit l'arrivée "en vrac" d'hommes battus à froid, dans les commissariats, de corps littéralement "martelés". Nous n'en sommes pas encore au brassard portant le croissant mais, comme on le voit, on s'entend cependant à "marquer" - à l'aide d'ecchymoses - ces "gens-là" ».

Pasteur Henri Roser

« Il n'y a pas de racisme propre. Mais celui qui rampe alentour de nous est particulièrement sale, parce qu'il s'attaque, avec des forces dérobées même aux corps de l'Etat et, tout à la fois pourvues de sa puissance et couvertes par elle, à des hommes et des femmes qui sont au milieu de nous sans appui. »

LE MRAP REND PUBLIQUES DES DÉCLARATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR DES PERSONNALITÉS

Les manuels scolaires

Nous avons cherché dans les manuels d'histoire ce qu'on écrivait du 17 octobre 1961.

Pour les collèges (programme de troisième), aucun ouvrage ne fait mention de la manifestation, au sein des courtes pages consacrées à la décolonisation.

Pour les lycées (programme de terminale), seuls les éditeurs Belin et Nathan signalent les manifestations des 17 et 18 octobre. Il n'est nullement fait mention des rafles et de la répression.

Notons que dans leur manuel d'histoire de 3ème, les éditions Hatier couvrent la décolonisation et la guerre d'Algérie ; celui de terminale les complète de chapitres sur les intellectuels et la guerre d'Algérie, la pétition des 121, et sur la torture. On peut signaler aux mêmes éditions une mention des événements dans *Histoire de la France*, de Pascal Balmand. Cet ouvrage de 1992 fait partie de la collection "Nations d'Europe", dirigée par S. Bernstein et P. Milza, tout comme pour les manuels d'histoire contemporaine.

Le MRAP demande qu'une place plus importante soit laissée à ces événements dans les manuels d'histoire.

Évy Schatzmann, professeur à la Sorbonne

« C'est la gorge serrée que je vous écrit, en réponse à votre appel du 23 octobre. Je viens de travailler, et, à côté de moi, d'autres hommes ne sont libres ni d'aller et venir, ni de travailler. Je suis encore la charge de plomb qui m'entourait il y a 20 ans, la barrière invisible qui m'interdisait tel ou tel geste, telle ou telle activité, et j'imagine le sentiment d'humiliation et de désespoir dont les Algériens musulmans peuvent être la proie. (...) La répression sauvage dont ils ont été l'objet est, comme la décision de couvrir-ten qui a précédé, une honte ineffaçable pour la France. »

Pierre Gasca, écrivain, prix Goncourt

« La colonisation et le racisme se sont toujours contournés. Cette guerre oserait-elle aujourd'hui montrer son vrai visage ? Il y a quelques jours, lors de la manifestation des Algériens de la région parisienne, des policiers ont battu un homme sous mes fenêtres, un homme sans arme. L'homme est resté étendu, les bras en croix, une dizaine de minutes sur le trottoir, avant qu'on le jette - il n'y a pas d'autre mot - dans un camion. Je ne cherche pas les rapprochements systématiques, mais il se trouve que je n'avais pas vu, dans une rue, un civil tué par balles, depuis dix-huit ans. La dernière fois, c'était à Rawa-Rusnik, lors de l'extermination, par les nazis, des minorités juives de Galicie. Ce mort-là portait l'étoile de David. Sur l'Algérie, battu l'autre soit, on ne découvrait aucune marque de discrimination aussi précise. Mais, on le sait, nos délégués de l'ordre ont de bons yeux. Une certaine couleur de peau, une certaine tenue vestimentaire (il n'y a plus guère, en France, d'autre sous-prolétariat qu'Algérien) : on ouvre le feu, au mieux on arrête et on frappe à poings nus. Des amis, médecins dans les hôpitaux, m'ont décrit l'arrivée "en vrac" d'hommes battus à froid, dans les commissariats de corps littéralement "matelés". Nous n'en sommes pas encore au pressard portant le croissant mais, comme on le voit, on s'entend cependant à "mateler" - à l'aide d'écrymo- ses - ces "gens-là". »

Pastor Henri Roser

« Il n'y a pas de racisme propre. Mais celui qui rampe silencieusement dans les couloirs, parce qu'il s'attache avec des forces déployées même aux corps de l'Etat et tout à la fois pourvues de sa puissance et couvertes par elle, à des hommes et des femmes qui sont au milieu de nous sans qu'on les voie. »

UN POGROM A PARIS ?

Les paroles s'en vont, les écrits restent : cet adage qu'aime à répéter Albert Lévy, ex-rédacteur en chef de *Droit et Liberté*, se vérifie amplement en cette circonstance particulière que représente le 30ème anniversaire du 17 octobre 1961.

Ce pogrom oublié par la mémoire collective est revisité aujourd'hui par des écrivains, des chercheurs, des journalistes, des militants, des artistes. La lecture du journal du MRAP de l'époque, *Droit et Liberté*, est riche d'enseignements pour notre mouvement mais aussi au nom de mémoires multiples dont l'écho résonne aujourd'hui comme une quête de vérité.

VISITE À DROIT ET LIBERTÉ

Déjà, le terme « pogrom » apparaît aujourd'hui presque trop fort, voire choquant. Pourtant, Charles Palant, alors secrétaire général du MRAP, qui sait de quoi il parle puisqu'il a connu les souffrances des camps d'Auschwitz et de Buchenwald, écrivait ceci dans un court article intitulé « Pour l'union » dans *Droit et Liberté* : « *Tout cela traduit le racisme le plus vulgaire qu'illustrent les "ratonnades" - cette forme achevée du pogrom - les assassinats, le chantage, les menaces de mort qui constituent l'odieux palmarès des fascistes.* » (D. et L., n° 204, 15 décembre 61). Dans la même page, deux articles signés respectivement par Robert Misrahi et Made-

tion est large. Mais les moyens de la contre-offensive par rapport à ce qu'on appelle désormais le retour du « national-populisme » ne sont évidemment pas à la hauteur de la situation. Pour entraîner des effets de résonance, le MRAP vient de porter l'affaire devant la justice. Dont acte.

Que fait le MRAP en 1961 ? *Droit et Liberté* n'attend pas octobre. Sans remonter plus loin, la place manque ici, le mensuel de l'association donne la « une » de sa livraison de septembre au « *drame algérien* ». Il rapporte les faits de la « *ratonnade de Metz* » au cours de laquelle le 23 juillet 1961, des commandos assassinent deux Algériens à l'arme blanche, tandis que des « *parachutistes déversés dans les rues [...] occupèrent la ville aux cris de "A mort les ratons !"* ». On imagine l'ambiance de l'époque. Le 13 septembre, le MRAP fait une déclaration publique dans laquelle il « *déplore et condamne les violences qui, opposant juifs et musulmans, ont une nouvelle fois ensanglanté Oran les 11 et 12 septembre.* » En 1961, se profile l'indépendance algérienne et les antiracistes craignent ce qui va en fait se produire, provoqué ou hâté par le terrorisme de l'OAS : le départ précipité des pieds-noirs, des juifs, et des harkis d'Algérie. Ce départ, dramatique on le sait (et les récentes déclarations du Recours approuvant en curieux solitaires les propos de VGE en sont de tristes épiphénomènes) n'a pas aidé à la prise en charge par le peuple français de son passé algérien.

Suite du feuilleton ! *Droit et Liberté* du mois suivant, daté du 15 octobre, publie un article concernant les « recommandations » préfectorales de Papon, qu'il qualifie de « *discrimination raciale officiellement instituée !* ». L'article est signé par Armand Dymenstan. Une déclaration du MRAP dénonce le caractère discriminatoire et anticonstitutionnel de ces « recommandations ». Elle insiste sur le fait que ces « ordres » portent atteinte aux « fondements démocratiques de notre pays ». Bien sûr, une déclaration n'est jamais ce cela : des mots mis en commun pour affirmer l'éthique et l'engagement de personnes qui prennent la responsabilité individuelle et collective de leurs propos.

Voyons côté actes. Le pogrom aura lieu dans deux jours. *Droit et Liberté* publie dans la proximité de cette déclaration à propos des recommandations préfectorales deux textes significatifs de l'action du MRAP. Un texte de maître Henri Garidou, avocat à la cour, qui est un argumentaire « pour une législation antiraciste ». Le MRAP, ses avocats, le président Lyon-Caen, se battent depuis déjà

plusieurs années pour un projet de loi qui deviendra onze ans plus tard la loi française contre le racisme. C'est par cette loi qui sera votée à l'unanimité en juillet 1972 par l'Assemblée nationale que le MRAP peut aujourd'hui saisir la justice contre les propos indignes de l'ex-président de la République. En même temps qu'il réagit sur le terrain de la condamnation morale, le MRAP fait avancer la législation antiraciste qui permet aux associations les plus anciennes comme les plus jeunes de participer concrètement au respect de l'état de droit et des valeurs républicaines fondatrices de la Révolution française.

PAS DE ÇA CHEZ NOUS !

On s'éloigne du 17 octobre ? Pas du tout ! Dans le numéro suivant de D. et L. (15 novembre), le massacre a eu lieu. Six pages y sont consacrées avec à la « une », ce titre : **Pas de ça chez nous** : ça ressemble étrangement au slogan « Plus jamais ça », né spontanément des poitrines juvéniles assommées par la curieuse mort de Malik Oussekiine, dont un amphithéâtre universitaire à Nice porte dignement le nom ! Ca aussi, c'est de la mémoire, n'est-ce pas Messieurs Pasqua-Pandraud ? Au lendemain du 17, donc, la réflexion du MRAP avance en même temps que ses militants investissent le terrain. A la « une » toujours, un texte rapporte les faits de « menaces et attentats antijuifs » explicité par un sur-titre à méditer encore : « *Le racisme est invisible* ». Sur le terrain de la vie, que se passe-t-il ? Je cite : « A l'appel du MRAP, meeting d'union salle Lancry, le 8 novembre à Paris ; témoignages de solidarité avec les victimes du 17 octobre ; manifestation de fraternité le 11 novembre "à la mémoire des Nord-Africains tombés pour la Libération de Paris". » Au meeting, présidé par Charles Palant, se retrouvent des personnes et représentants de toutes sensibilités politiques, philosophiques et religieuses ; la pluralité de cette assemblée ferait presque frémir d'envie aujourd'hui ! Dans le même temps, une délégation conduite par Pierre Paraf se rend à l'hôpital Lariboisière tandis que Roger Maria revient raconter dans D. et L. ce qu'il a vu et entendu à l'Hôtel Dieu. En somme, on veut savoir et faire savoir. C'est bien le rôle de ce qu'on appelle aujourd'hui les « contre-pouvoirs » !

Chérifa Benabdessadok

Les numéros 201, 202, 203 et 204 de Droit et Liberté (qui correspondent aux publications de septembre, octobre, novembre, décembre 1961) qui ont servi à écrire cet article peuvent être commandés en fac-simile au siège du MRAP, pour la somme de 80 francs.

A N E P A S R A T E R !

Dans notre prochain numéro :

► une interview de Jean-Luc Einaudi (auteur de la *Bataille de Paris, 17 octobre 1961, le Seuil, 1991*), invité ce mois par le comité local du MRAP d'Albi.

► Le point de vue de Bernard Sigg, psychanalyste.

► Une bibliographie exhaustive.

leine Rébérioux induisent la douloureuse conscience que le 17 octobre vient de révéler le déchaînement d'une « haine raciste » et que les « recommandations » préfectorales de Papon transgressées par une foule pacifique bien que déterminée ressemblent comme des sœurs jumelles à celles de Vichy concernant les juifs. Symptomatiquement, ces deux articles s'intitulent, pour l'un, « Les juifs contre le racisme anti-musulman » et l'autre (une étude comparée dans le détail des événements), « Réminiscences ».

MAIS QU'A DONC FAIT LE MRAP ?

La question est pertinente. La réponse est à la fois simple et complexe. Comment s'en étonner ? La réponse à Valéry Giscard d'Estaing remettant en cause, en 1991, sous prétexte d'« invasion » le principe plusieurs fois centenaire du droit du sol constitutif de l'identité française est simple : la condamna-

LE MRAP ET LE 17 OCTOBRE 1961

UN PROGRAMME A PARIS ?

CULTURE

LA GUERRE D'ALGÉRIE EN LIVRES

• Au sein d'une bibliographie assez riche en France sur la guerre d'indépendance de l'Algérie, peu d'ouvrages sont consacrés au 17 octobre 1961. En 1985, Michel Lévine publie chez Ramsay *Les ratonnades d'octobre*. S'appuyant sur des ouvrages tels que *Vie et travail des Algériens en France*, de M. Trebous (Éditions du jour, Paris 1974), *Ratonnades à Paris* de Paulette Péju, paru non signé aux éditions Maspéro en 1961 après la saisie de son livre sur *Les Harkis à Paris. Le peuple algérien et la guerre*, de P. Kessel et G. Pirelli (Maspéro, 1962). *Les crimes politiques de l'armée française*, de Pierre Vidal-Naquet (Maspéro, 1982), et sur des documents du FLN, de diverses centrales syndicales françaises, sur plusieurs numéros de *Vérité-Liberté*, il rétablit une chronologie du mois d'octobre 1961 et éclaire des "Points d'histoire" : il s'intéresse au centre de triage de Vincennes, à la Fédération de France du FLN, à la presse, aux non-résultats d'une commission d'enquête morte-née.

• En 1988, Didier Daeninckx publie chez Gallimard *Meurtres pour Mémoire*. Un roman policier comme

il sait les écrire qui prend corps dans l'histoire. C'est un certain 17 octobre 1961, sur les grands boulevards parisiens où affluent des milliers de "Français musulmans d'Algérie" que débute son roman. Un homme, historien, français, se fait assassiner. Son fils, de nombreuses années plus tard, est lui aussi assassiné tandis qu'il fouille les archives d'une grande ville de province sur... les années 40...

• Cette année, l'Association "Au nom de la mémoire" publie *Le silence du Fleuve* : photos, documents et commentaires d'Anne Tristan souvent amers sur ce 17 octobre et les réactions qu'il a suscitées en France. (cf Différences - n°121 - 17 octobre)

• Pour resituer ce moment capital de l'histoire de la lutte du peuple algérien dans un contexte plus général, on peut lire ou relire avec profit *Histoire de la guerre d'Algérie* d'Henri Alleg (Messidor-Temps Actuel, Paris, 1981 et 1982), *Histoire de la guerre d'Algérie*, de Bernard Droz et Evelyne Lever (Seuil, Paris, 1982), l'important ouvrage paru chez Fayard sous la direction de Jean-Pierre Rioux en

1990 : *La guerre d'Algérie et les Français*. De nombreux historiens y évoquent en détail la guerre d'Algérie et "l'opinion publique en métropole", et "la République", et "l'évolution économique et sociale de la France", et "la France dans le monde" et enfin les "séquelles et enjeux de mémoire de la guerre d'Algérie".

• Concernant l'opinion française, on peut lire aussi de Benjamin Stora *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du front populaire* (L'Harmattan, Paris, 1987) : un numéro spécial des *Cahiers d'Histoire* de l'institut de recherches marxistes, intitulé "Communistes algériens, communistes français : Guerre d'Algérie" (N°8 1982) qui reproduit certains documents ou extraits de documents : le travail du psychanalyste Bernard W. Sigg *Le silence et la honte : névroses de la guerre d'Algérie* (Messidor, Paris, 1989); préface de Daniel Zimmerman), écrit sur la base de témoignages, recueillis auprès d'anciens appelés en Algérie; et l'inévitable ouvrage de Léon Hamon et Patrick Rotman *Les porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1979, puis réédité -de façon plus complète "grâce à un abondant

courrier" mais cependant avec encore quelques erreurs de détails- dans la collection Points-Histoire, en 1982, avec cette citation de Francis Jeanson : "Notre guerre n'était pas toute blanche, mais la vôtre, de quelle couleur étaielle?"

• Sur le FLN en France, lire, d'Ali Haroun : *La 7^{ème} Willaya, la guerre du FLN en France 1954-1962*. Le Seuil, Paris, 1986, qui consacre un chapitre à "octobre à Paris" et mentionne de nombreux documents.

• Enfin, plusieurs ouvrages doivent paraître dans les semaines ou les mois qui viennent : de Jean-Louis Hurst : *Le déserteur*, interdit en 1960 après sa sortie aux éditions de Minuit et prévu chez Manyà ; *Algériens, de retour en retour*, de Francis Jeanson, ou les regards d'un ancien porteur de valise (auteur avec son épouse Colette de L'Algérie hors la loi au Seuil en 1955) sur l'Algérie de la libération à nos jours ; *Guerre d'Algérie, la fabrication de l'oubli*, de Benjamin Stora, à paraître aux éditions de la découverte.

• Et enfin un important ouvrage de Jean-Luc Einaudi (lire interview page suivante).

Isabelle Avran

Bibliographie complémentaire

- Jean-Luc Einaudi, *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*. Paris, Ed. du Seuil, 1991. La recherche la plus exhaustive sur le thème.
- Anne Tristan, *Le silence du Fleuve - Octobre 1961*. Bezon, Au nom de la mémoire, 1991. 135 p. et nombreuses photos.



89, rue Oberkampf
75543 PARIS cedex 11
Tél : 01.43.14.83.53
Fax : 01.43.14.83.50
E.mail : mrap@ras.eu.org

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

A l'attention du Premier Ministre
Monsieur Lionel JOSPIN

Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

PARIS, le 24 septembre 1997

Monsieur le Premier Ministre
Secrétaire général

N/Réf. MA/IV/97.356

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez dit lors de la cérémonie de commémoration du 55ème anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv' concernant l'accès aux archives et de vos intentions de faire modifier la loi du 3 janvier 1979 concernant ces dernières.

Depuis plusieurs années, le MRAP organise une cérémonie anniversaire d'une des pages les plus sanglantes de l'Histoire de Paris, le massacre du 17 octobre 1961, dont M. Maurice Papon portera la responsabilité morale devant l'Histoire.

A l'époque, de grandes voix dont celles de M. Claude Bourdet, alors conseiller de Paris, et de François Mitterrand, s'étaient élevées contre cette sanglante répression. Le MRAP avait organisé un meeting de protestation qui fut immédiatement interdit.

Aujourd'hui, des intellectuels, des historiens, des chercheurs, demandent qu'on lève enfin le voile sur cette journée « *portée disparue* ». Le premier pas vers cette transparence passe par l'ouverture des archives afférentes.

Malheureusement, toutes les demandes réitérées d'historiens auprès des services concernés (principalement la Préfecture de police de Paris, les ministères de l'Intérieur, des Armées, de la Justice) n'ont abouti qu'à des réponses dilatoires ou des fins de non-recevoir.

.../...

Aussi nous vous demandons d'exercer votre autorité envers ces services, afin que ces archives soient recherchées, recensées, compilées, qu'un inventaire en soit fait pour chaque service, enfin qu'elles soient rendues accessibles à des chercheurs qualifiés.

Dans l'espérance de cette ouverture qui ferait suite aux signes encourageants que vous avez déjà prodigués en ce qui concerne le devoir de mémoire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et républicains.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire général

PARIS, le 24 septembre 1997

Monsieur le Premier Ministre

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt ce que vous avez dit lors de la cérémonie de commémoration du 25^e anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv. Concernant l'accès aux archives et de vos intentions de faire modifier la loi du 3 janvier 1979 concernant ces derniers.

Depuis plusieurs années, le MRAP organise une cérémonie anniversaire d'une des pages les plus sanglantes de l'histoire de Paris, le massacre du 17 octobre 1961, dont M. Maurice Papon portera la responsabilité morale devant l'Histoire.

A l'époque, de grandes voix dont celles de M. Claude Bourdet, alors conseiller de Paris, et de François Mitterrand, s'élevèrent contre cette sanglante répression. Le MRAP avait organisé un meeting de protestation qui fut immédiatement interdit.

Aujourd'hui, des intellectuels, des historiens, des chercheurs, demandent qu'on lève enfin le voile sur cette journée « portée disparue ». Le premier pas vers cette transparence passe par l'ouverture des archives affectées.

Malheureusement, toutes les demandes répétées d'historiens auprès des services concernés (principalement la Préfecture de police de Paris, les ministères de l'Intérieur, des Armées, de la Justice) aboutit à des réponses dilatoires ou des fins de non-recevoir.

Les archives fermées aux historiens

Copie de la lettre de la Préfecture de police de Paris reçue par Jean-Luc Einaudi, auteur de *La bataille de Paris*, lui refusant l'accès aux registres de l'Institut médico-légal pour l'année 1961.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PRÉFET

PRÉFECTURE DE POLICE

PARIS, LE 21 AVR. 1989

Monsieur,

Par lettre en date du 23 février 1989, vous avez fait part de votre désir de consulter les registres de l'Institut Médico Légal pour l'année 1961.

J'ai le regret de vous faire savoir qu'en application de la loi N° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, il ne m'est pas possible d'accorder une suite favorable à votre requête.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de Police,

(Signature)

imp. ST 2 S 7-79

Monsieur EINAUDI Jean-Luc

Les archives fermées aux historiens

Copie de la lettre reçue par Jean-Luc Einaudi, auteur de *La bataille de Paris*, lui refusant l'accès aux archives du 17 octobre 1961 de la Préfecture de police de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE POLICE
CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

PARIS, LE 21 JUIN 1980

Monsieur,

Par lettre en date du 14 avril 1980, vous avez exprimé le désir de consulter les documents d'Archives de la Préfecture de Police relatives aux manifestations contre la Guerre d'Algérie qui ont eu lieu le 17 octobre 1961 et les jours suivants.

J'ai le regret de vous faire connaître que malgré tout l'intérêt que présente votre requête, il ne me paraît pas possible de déroger aux dispositions de la loi du 3 janvier 1979 sur les Archives qui, en l'occurrence, interdisent la communication de documents ayant moins de soixante ans.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de Police,

Le Chef du Cabinet



Jean-Luc Einaudi

Monsieur Jean-Luc EINAUDI



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, Bld Magenta - 75010 PARIS - Tél : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98 - e.mail : mrap@ras.eu.org

17 OCTOBRE 1961 : POUR L'OUVERTURE DES ARCHIVES

Le 5 octobre, le Préfet de police de Paris, Maurice Papon, conseillait *"de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin"*. A ce couvre-feu raciste, les Algériens de Paris et sa banlieue, répondirent par une manifestation pacifique le 17 octobre.

Il s'en est suivi un carnage orchestré par Maurice PAPON. Deux cents personnes au moins périrent, jettées des ponts, noyées, torturées, étouffées... D'autres par milliers furent blessées, internées, parquées, emprisonnées ou déportées dans les camps du sud algérien.

Aujourd'hui, règne un silence pesant. Les ministères et la Préfecture de police refusent de dévoiler leurs archives. Les historiens ne peuvent s'appuyer que sur les témoignages pour reconstituer ces journées portées disparues.

A l'occasion du trente-sixième anniversaire, nous soussigné(e)s demandons au Premier Ministre de faire lever cette chappe de plomb, en prenant les dispositions pour l'ouverture des archives pour que ces journées de deuil reçoivent toute la lumière qu'elles méritent.

17 Octobre 1961 : Pour l'ouverture des archives

Merci de nous retourner cet appel signé pour publication

MRAP - 43, bld Magenta - 75010 PARIS

Fax 01.40.40.90.98 - E.mail : mrap@ras.eu.org

NOM Prénom

Adresse.....

Qualité : Signature :

APPEL POUR L'OUVERTURE DES ARCHIVES,

ACHOUR Lotfi, metteur en scène - ALBERT Emmanuel - ALLAM Djamel, auteur compositeur interprète - ALLEG Henri, journaliste écrivain - ALLEG SALEM Gilberte, traductrice - ANGER Didier, conseiller régional les Verts - AOUNIT Mouloud, secrétaire général du MRAP - AUBRAC Lucie et Raymond, anciens résistants - AUDIN Josette - BARTH Maurice, religieux dominicain - BELLET Alain, écrivain - BENAHMIA Jean-Luc, secrétaire national des Verts - BERNIGAUG Jean-Philippe et Anne, éditeur - BERTRAND Géraldine, institutrice ASET - BIHR Alain, enseignant - BOISSET Yves, cinéaste - BONNAFE Lucien, psychiatre - BORGY Jacques, psychologue - BORKER Jules, avocat - BOUAMAMA Saïd, chargé de recherche - BRIOUDES Monique, avocat - BUTTIN Maurice, avocat - CHARLES-ROUX Edmonde, écrivain - CHEMETOV Paul, architecte - CHESNEAUX Jean, professeur d'université - CHEYSSON Claude, ancien Ministre des relations extérieures - CORDEIRO Albano, économiste-sociologue CNRS - CORYELL Rosette, journaliste - CORYELL Schofield, journaliste - CUZIN Michèle, institutrice spécialisée - DAENINCKX Didier, écrivain - DOBOUZY Marianne, professeur d'université - DE BRUNHOFF Suzanne, direction honoraire de recherche, CNRS - DE FELICE Jean-Jacques, avocat - DE PONTCHARRA Natacha, auteur dramatique - DE RUDDER Véronique, chercheur au CNRS - DENIS Agnès, réalisatrice - DRAY Joss, photographe - DREYFUS Sylvain, avocat - DUPONT André dit MOUNA - EINAUDI Jean-Luc, écrivain - ERNAUX Annie, écrivain - EYRAUD Jean-Baptiste, président Droit Au Logement - FOUQUE Antoinette, députée européenne - GALLISSOT René, professeur Université - GATTEGNO Jean-Pierre, écrivain - GOLDET Cécile, ancien sénateur - GUERIN Claire, institutrice ASET - HARBI Mohammed, Maître de conférences - HASSOUN Jacques, écrivain, psychanalyste - HERBERT Monique, assistante sociale - HESSEL Stéphane, ambassadeur de France - ISLABEGUIN Marie-Anne - JAN Sylvie, présidente de Femmes Solidaires - JURQUET Baya, écrivain - JURQUET Jacques, écrivain - KAHANE Jean-Pierre, professeur - KAHN Marcel-Francis, professeur, hôpital Bichat - KALDOR Pierre, avocat, ancien résistant - KIRKYACHARIAN Jean-Jacques, président du MRAP - LABEYRIE Mme, professeur - LABICA Nadya et Georges, professeur Paris X, philosophe - LABEYRIE Vincent, professeur d'université - LANGLOIS Denis, avocat, écrivain - LAVOREL Lucien, enseignant-chercheur - LE COEUR Alain, militant écologiste - LEQUENNE Michel, écrivain, journaliste - LETOURNEUR Yves, professeur de philosophie - LEVY Catherine, sociologue CNRS - LIAUZU Claude, historien - LIPIETZ Alain, économiste - LOUP, dessinateur - LOWIT Nicole, sociologue CNRS - MALEWANCZYK Nicole - MANDOUZE André, Professeur d'université - MARTIN Roger, écrivain - MAZODIER Nicole, sculpteur - MERME Henri - MESSAOUDI Samia - MINCES Juliette, sociologue-écrivain - MONOD Théodore, membre de l'Institut, prof. honoraire - MONTELLIER Chantal, dessinatrice - MUZARD Paul, membre de la présidence du MRAP - NOIRIEL Gérard, directeur d'études EHESS - OGERET Marc, chanteur variétés - PALANT Charles, président-fondateur du MRAP - PASSEVANT Christiane, assistante de réalisation TV - PICQUET Christian, journaliste, membre de la direction nationale de la LCR - PIÉPLU Claude, auteur - PORTIS Larry, historien, professeur des universités - POUY Jean-Bernard, auteur - PRÉVOSTO Michèle, professeur retraitée - RALITE Jack, sénateur maire d'Aubervilliers, ancien ministre - RANCILLAC Bernard, artiste - REIN Nicole, avocat - ROUSSELIER Danièle, écrivain, historienne - SAMARY Catherine, universitaire - SANDRE Michèle, directrice de la communication Fédération Léo Lagrange - SANGLA Raoul, cinéaste - SANGUINETTY Antoine, amiral - SAUVRENEAU Alain, Secrétaire général Fédération nationale Léo Lagrange - SEBAR Leïla, écrivain - SILBERSTEIN Patrick, éditeur - SINE, dessinateur - SKANDRANI Ginette, écologiste - SOLLEVILLE Francesca, chanteuse - SOUTOU Jean-Marie, ambassadeur de France - SURET-CANALE Jean, Maître de conférence - TAGUIEFF Pierre-André, Directeur de recherche au CNRS - TCHOLAKIAN Gérard, avocat - TORT Patrick, philosophe, professeur - VAUTIER René, réalisateur de film - VERCORS Rita, écrivain traducteur - VERNANT Jean-Pierre, professeur honoraire au Collège de France - VINCI Claude, chanteur-auteur - VOVELLE Michel, professeur d'université - VRAIN Jean, ASET - WAECHTER Antoine, président du MEL, vice-président du conseil régional d'Alsace - WEBER Henri, sénateur Seine-maritime - WHITNEY Anthony, élu UNEF-ID - ZYLBERG Corinne, avocat -

QUE LA VÉRITÉ SOIT FAITE

Auteur d'un des livres de référence sur le 17 octobre, « La Bataille de Paris » (édition Seuil, 1991), Jean-Luc Einaudi a retrouvé des dizaines de témoins de l'époque. Il a ainsi reconstitué un tableau impressionnant de précision de ce que fut le traitement des Algériens par l'Etat français. Il explique dans l'entretien qu'il nous a accordé pourquoi il faut impérativement faire la vérité sur ces faits et ouvrir les archives à la recherche.

Différences : Quel était votre objectif immédiat lorsque vous avez entamé votre enquête sur le 17 octobre ?

Jean-Luc Einaudi : Il était essentiel que les faits soient très précisément établis et indiscutables par leur précision et par leur accumulation. C'est ce que j'ai essayé de faire et je pense avoir réussi. J'en veux pour preuve le fait que tout en affirmant que tout cela n'était que mensonge, Maurice Papon s'est bien gardé de nous attaquer pour diffamation, mon éditeur et moi. Il savait les faits rapportés inattaquables.

Maintenez-vous aujourd'hui l'ensemble de ces faits ?

Tout ce dont j'ai pris connaissance depuis confirme et approfondit ce qu'il y a dans ce livre. Un seul exemple parce qu'il est éloquent : Constantin Melnik, chargé au moment du 17 octobre, des Affaires de police et de renseignement au cabinet du Premier ministre, Michel Debré, a eu l'intelligence de reconnaître définitivement les faits à partir de 1991. Il a déclaré à des journalistes, de télévision notamment, que selon les informations dont il disposait à l'époque, le nombre de noyés consécutifs à cette répression pouvait être évalué entre 100 et 300.

En mettant en avant le 17 octobre dans le contexte du procès de Maurice Papon, ne craignez-vous pas de favoriser des confusions entre une période et une autre, un événement et un autre ?

Soyons très clair. Il ne s'agit absolument pas de mettre sur le même plan le génocide commis par les nazis et leurs auxiliaires de l'Etat français et les répressions sanglantes menées par l'Etat français dans le cadre des guerres co-

loniales. Dans le premier cas on a affaire à une politique d'extermination, à une volonté de génocide : dans le deuxième cas, il s'agit de répressions sanglantes contre des mouvements d'émancipation. Ce sont deux faits de nature profondément distincte. J'ai toujours combattu et je continuerai à le faire, ceux qui essaient de relativiser le génocide commis par les nazis en se servant des crimes du colonialisme. Le MRAP et d'autres associations organisent tous les ans des manifestations pour que ces faits soient connus plus largement. Cette année, l'anniversaire du 17 octobre coïncide avec le procès Papon. Il est donc important que dans ce contexte, ces faits soient rappelés et que la responsabilité de Papon soit mise en lumière. La carrière de cet homme est représentative d'une certaine continuité de l'Etat français dans une action criminelle. Il faut souligner la longue carrière de Papon qui entre dans la haute administration sous le Front populaire, fait la carrière qu'on sait sous Vichy, se maintient à la Libération, est nommé préfet en Algérie à la fin des années 40. En 1956, Guy Mollet, socialiste, lui donne un statut important puisqu'il est Inspecteur général pour l'administration en mission extraordinaire (Igame). Les trois Igame en poste en Algérie sont les principaux personnages après le ministre résident en Algérie, le socialiste Robert Lacoste. Là, il supervise une action sanglante dans le contexte d'une guerre terrible où la torture et les exécutions sommaires sont couramment employées etc. En mars 1958, toujours sous la 4^e République, il arrive à Paris comme préfet de police. Très vite, il transpose en métropole les pires méthodes pratiquées en Algérie. Ainsi, dès la fin août 58,

début septembre, il instaure un premier couvre-feu ainsi que les rafles à Paris et en région parisienne. Les personnes interpellées sont amenées au Vel' d'Hiv' et à Japy, les mêmes lieux où l'on avait interné les juifs avant leur déportation vers les camps de la mort. Tandis que sous sa responsabilité la torture est pratiquée par une force de police auxiliaire constituée de supplétifs algériens encadrés par des officiers français. Vous imaginez bien que des faits comme ceux relatifs au 17 octobre ne pouvaient se réaliser que si des mentalités étaient déjà prêtes et des pratiques déjà rodées.

Quel sens donnez-vous à la connaissance de ces faits ?

Nier ou dissimuler des crimes revient à les légitimer : ceux qui les ont commis continuent à sévir, les mentalités qui les ont produits se perpétuent. Plus fondamentalement encore, cela renvoie à l'idée que l'on se fait de l'Homme. Est-ce que la vie de tout homme a le même prix que celle de tout autre ? En niant ce qui s'est passé en octobre 61, l'Etat français continue à sous-évaluer la vie des Algériens par rapport à celle des autres. Et cela a des implications très importantes dans notre société notamment vis-à-vis de la jeunesse issue de l'immigration. Il me semble vital de regarder cette histoire en face, d'accepter que la recherche ait lieu. Actuellement, les chercheurs se heurtent à l'impossibilité de consulter les archives. Sur tous les dossiers sensibles, les archives sont inaccessibles durant au moins 60 ans après les faits.

Que demandez-vous par rapport aux archives : un changement de la loi ou des dérogations ?

D'ores et déjà et sans modification de la loi, il est possible de lever l'interdit par des dérogations. S'il n'y a pas eu à ce jour de dérogation d'accordée concernant octobre 61 (pour ne prendre que cet exemple mais on peut parler aussi des massacres de mai 45 en Algérie), c'est que la volonté de continuer à entretenir le silence a prédominé. Ensuite, et c'est une question de démocratie, il est nécessaire que la loi concernant les archives soit modifiée et que les délais d'ouverture soient réduits de façon substantielle. Car enfin? que signifie ce système qui interdit aux citoyens de savoir ce qui se fait en leur nom. Qu'est-ce que c'est que cette culture du secret d'Etat, de la raison d'Etat? C'est fondamentalement antidémocratique.

On a invoqué la nécessaire préservation de la paix civile...

Ce fut l'argument invoqué par François Mitterrand pour s'opposer à des procès comme celui de Bousquet. Il a été utilisé concernant les juifs et on l'utilise concernant les Algériens. Qu'est-ce que cette paix civile qui consiste à faire peu de cas des victimes et à protéger les assassins? Cela ne peut qu'entretenir le racisme, encourager la perpétuation de mentalités et de conceptions qui, dans des circonstances favorables, peuvent produire les mêmes pratiques et les mêmes effets.

Même si elles n'ont pas été très nombreuses, des résistances et des contestations ont eu lieu.

Contrairement à une idée assez répandue, la presse de l'époque a publié beaucoup de choses. Dans un premier temps, à quelques exceptions près, notamment *Témoignage chrétien*, *France Observateur*, *L'Express*, les quotidiens *Libération* et *L'Humanité*, les autres journaux se sont fait les porte-parole de la version officielle mensongère. Celle-ci ne tenant pas, peu à peu des choses ont été écrites par exemple dans *France Soir* et dans *Le Monde* qui a d'abord justifié la répression, puis mis en cause ce qu'il a appelé les violences commises à froid. Un petit journal *Vérité-Liberté*, dont Pierre Vidal-Naquet était l'un des animateurs, a clairement mis à jour la responsabilité de Papon. Par contre, la télévision et la radio d'Etat ont été des instruments du mensonge. Le jour

même, les Algériens ont rencontré peu de témoignage de solidarité, mais il y en a eu tels François Maspero et d'autres qui ont aidé des Algériens blessés à se faire soigner. Les jours suivants des étudiants ont manifesté dans le quartier latin. Une autre manifestation s'est déroulée à Boulogne Billancourt. Le MRAP, qui avait dénoncé le couvre-feu, a lui aussi organisé une réunion publique. Mais l'absence de réaction syndicale, car enfin les victimes étaient des travailleurs, reste une tâche sombre. Seule une déclaration a été rendue publique affirmant que si de tels faits se reproduisaient on appellerait à réagir! Il est vrai que depuis le vote des pouvoirs spéciaux par les députés communistes en 1956, une rupture s'était produite entre le monde ouvrier français et l'immigration algérienne. Quand aux grands partis, seul le PSU a appelé à manifester le 1^{er} novembre 1961. Des interventions mettant en cause ce qui s'était produit ont eu lieu dans les assemblées: à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil municipal de Paris, au Conseil général de la Seine. Des commissions d'enquête ont été demandées notamment par les élus communistes, socialistes et certains centristes. Le gouvernement, surtout au Sénat, a eu beaucoup de mal à faire taire ces demandes. Le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, décédé récemment, responsable lui aussi des massacres d'octobre 61, a eu à l'Assemblée nationale cette formule: « je n'ai pas le début du commencement de l'ombre d'une preuve ». Cet homme-là a été un menteur d'Etat car il était parfaitement au courant de ce qui se passait. On est là dans la raison criminelle d'Etat. Il est vrai que l'ampleur des crimes n'a pas été connue sur le moment, ou seulement par un très petit nombre de personnes. Et puis l'opinion n'y croyait pas. Je vais vous donner un exemple très précis. J'ai rencontré un membre des services sanitaires des armées, séminariste, qui a vu neuf cadavres d'Algériens entassés dans un local à poubelles dans l'enceinte du Palais des sports. Il en a parlé à sa famille d'abord. On lui a rétorqué « tu exagères! » Il a rencontré l'évêque de Marseille qui lui a dit: « si c'était vrai ça se saurait! » Voilà. Il a fallu qu'il attende 1991 pour que son témoignage corroboré par d'autres soit recueilli et entendu. Les réactions ont été à la fois très minori-

taires et très importantes de par leur signification. La société française dans son ensemble baignait dans la guerre d'Algérie depuis 1954. Il faut aussi rappeler que dans le contexte de cette guerre, une dizaine de policiers avaient été tués de fin août à début octobre 61, ce qui a dû exacerber la volonté de vengeance, la haine, etc.

Qu'attendez-vous des actions menées autour du 17 octobre?

Que la vérité soit faite, que toutes les archives concernant ces événements soient ouvertes. Que s'exprime une volonté politique de faire la vérité. C'est une question qui touche à la démocratie. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens au Premier ministre. Ensuite, il est impératif que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité car les responsables de ces actes criminels étaient des fonctionnaires français agissant dans le cadre de directives et qui par la suite ont été couverts par l'Etat français. L'Etat français devra à un moment ou à un autre avoir une démarche par laquelle il reconnaisse sa responsabilité et s'adresse aux Algériens pour s'excuser. Cela serait d'un grand poids sur la perception de l'immigration algérienne, sur le respect que mérite sa descendance et aussi sur les relations entre la France et l'Algérie. Tous les faits doivent pouvoir être établis sans tabou, la répression et les rafles mais aussi les crimes commis dans le cadre de la guerre fratricide entre nationalistes algériens (FLN et MNA) sur le sol français, qui a fait un très grand nombre de victimes. On n'a jamais rien à gagner à mettre des réalités sous le boisseau même si c'est désagréable. Enfin, le débat est ouvert sur le fait de savoir si ce qui s'est produit le 17 octobre 61 relèverait du crime de guerre ou du crime contre l'Humanité. Je pense personnellement que cela relève du crime contre l'Humanité. En ce sens que les gens qui ont été tués à ce moment-là l'ont été en fonction de leur apparence physique, de leur appartenance à une communauté présumée définie par ceux qui les ont tués. A partir de l'après-midi et les jours suivants, les gens étaient raflés au faciès, sur une base raciste. ♦

**Propos recueillis
par Chérifa Benabdessadok**

**Article paru dans *Différences*,
n° 189, octobre 1997**

Commémorer le 17 octobre 1961

(1992)

Quelques actions du MRAP (1991-1994)

(1991)

30^e ANNIVERSAIRE

17 Octobre 1961 – 17 Octobre 1991

NON AU RACISME ! NON A L'OUBLI ! POUR LE DROIT A LA MEMOIRE

Le 17 octobre 1961, plusieurs centaines de travailleurs algériens sont morts assassinés à Paris alors qu'ils protestaient pacifiquement contre le couvre-feu auquel ils étaient soumis.

30 ans après, plus que jamais, il apparaît que le racisme puise ses racines dans un passé non assumé, qu'il s'agisse du « détail », des « odeurs » ou de « l'invasion ».

ATTACHES AUX DROITS DE L'HOMME,
NOUS AFFIRMONS QUE :

L'égalité des droits passe aussi
par une mémoire partagée.

Que face à la montée de l'intolérance,
Combattre les oublis d'hier
C'est Combattre le racisme d'aujourd'hui.

Pour que toute la lumière soit faite
sur le massacre du 17 octobre 1961.

**Les Organismes appellent
à une GRANDE MANIFESTATION**

LE 17 OCTOBRE 1991 à 18 H.

Au Canal St Martin – M^o République ou Goncourt,
Angle Rue du Fg. du Temple, Quai de Jemmapes.

A l'appel de : Mouvement des Droits Civiques – MRAP –
Au Nom de la Mémoire – La Ligue de l'Enseignement –
SOS RACISME – Syndicat de la Magistrature – SAF – ATMF –
UTIT – CGT – LES VERTS – PCF – PS – AREV – LCR –
Cercle des Socialistes de Culture Musulmane –
Collectif National Contre la double Peine – L.D.H. – FEN – AFASPA –
Résistance des Banlieues – ANGI – JALB – Nanas Beurs – AMF – UNEF –
UNEF ID – FASTI – SOLIDAM – JOC – Black Blanc Beur –
RAI – CEDETIM – Jeunesse Communiste – CIMADE – CCFD – EMAF –
AGIR pour les Droits de l'Homme – ALERTE –
FFSI – PRA – PAGES – CAF – AAE – SOS Ça Bouge –
Pastorale des Migrants – Ecole Emancipée – SNES. CFTD

17 OCTOBRE: UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE

LETTRE OUVERTE A M. JACK LANG
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Qui se souvient? Combien de jeunes de ce pays savent-ils que ce jour-là, il y a 30 ans, des milliers de travailleurs algériens manifestaient pacifiquement dans Paris pour la défense de leurs droits, pour l'indépendance de leur pays?

Combien savent que des centaines d'entre eux furent massacrés, noyés dans la Seine?

Parce que l'amnésie collective, la mutilation de la mémoire, l'oubli de ces actes de violence sauvages ne peuvent que nourrir l'incompréhension mutuelle, le racisme rampant, nous pensons qu'il est aujourd'hui indispensable de proposer de Terminal, analysant le monde contemporain, de jeter un regard objectif sur cette guerre coloniale, de faire entrer à l'école une étude sincère de cette page douloureuse de notre Histoire. Les lycéens doivent être en mesure de se forger un savoir vrai, une opinion. Une éducation ouverte et honnête aux Droits de l'Homme est aussi à ce prix.

Dans ce but, nous adressons ce jour, une lettre ouverte à M. Jack Lang, Ministre de l'Éducation Nationale, lui demandant de veiller à ce que les manuels d'Histoire relatent les faits marquants de ce conflit colonialiste, prennent en compte les opinions diverses qui s'exprimaient alors, analysent les conséquences de cette guerre.

Le 17 octobre 1992

(1994)

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
118, rue Oberkampf - 75243 Paris Cedex 11 - Tél. (0) 48.06.88.00 - Fax (0) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

17 OCTOBRE 1961
NON AU RACISME! NON A L'OUBLI!
SE SOUVENIR POUR L'AVENIR

APPEL DE PERSONNALITES ET
D'ORGANISATIONS

A l'initiative du MRAP, une centaine de personnalités et une vingtaine d'organisations appellent, sur la base du texte ci-joint, à un

RASSEMBLEMENT

LUNDI 17 OCTOBRE 1994

à 18h.30

FONT ST MICHEL à PARIS

Des fleurs seront jetées dans la Seine à la mémoire des victimes.

le 12 octobre 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

17 OCTOBRE 1961 - 17 OCTOBRE 1996

NON A L'OUBLI !

NON AU RACISME !

NON A L'IMPUNITE DE PAPON !

Il y a 35 ans, le 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de l'Histoire de France.

Ce jour là, des dizaines de milliers de travailleurs algériens et leurs familles manifestaient pacifiquement contre le couvre-feu discriminatoire dont ils étaient victimes.

Ce 17 octobre et les jours qui suivirent, des centaines d'entre eux furent massacrés, jetés à la Seine, pour avoir osé défendre leur droit à l'égalité, pour avoir voulu exister. Maurice Papon, Préfet de la Seine à l'époque, poursuivi aujourd'hui pour crimes contre l'humanité pour ses exactions à l'encontre des juifs durant la guerre 39-45, fut l'un des artisans de cette féroce répression.

Parce que l'amnésie collective qui entoure cette tragédie est un des révélateurs du racisme anti-algérien, le MRAP s'attache à ce que cet épisode douloureux de l'Histoire de la France et de l'Algérie cesse d'être occulté.

En ce 35ème anniversaire, il est temps que la vérité se fasse jour. C'est pourquoi, nous réaffirmons solennellement notre triple revendication :

- * que puissent être ouvertes les archives trop longtemps maintenues dans le secret par les responsables politiques de notre pays,
- * que soient redéfinis des programmes d'histoire qui permettront à la jeunesse de prendre la mesure de ce que furent réellement les guerres coloniales,
- * que Monsieur PAPON soit également poursuivi pour les crimes qu'il a commis envers le peuple algérien.

Pour nous souvenir, nous appelons à un

RASSEMBLEMENT A LA MEMOIRE DES VICTIMES

LE 16 OCTOBRE 1996 à 18h30

AU PONT ST MICHEL à PARIS

Cette commémoration se poursuivra au Cinéma La Clef avec la projection à 20h00 du film "Une journée portée disparue" et d'un débat animé par Jean-Luc Einaudi (Historien) et Didier Daeninckx (Ecrivain).

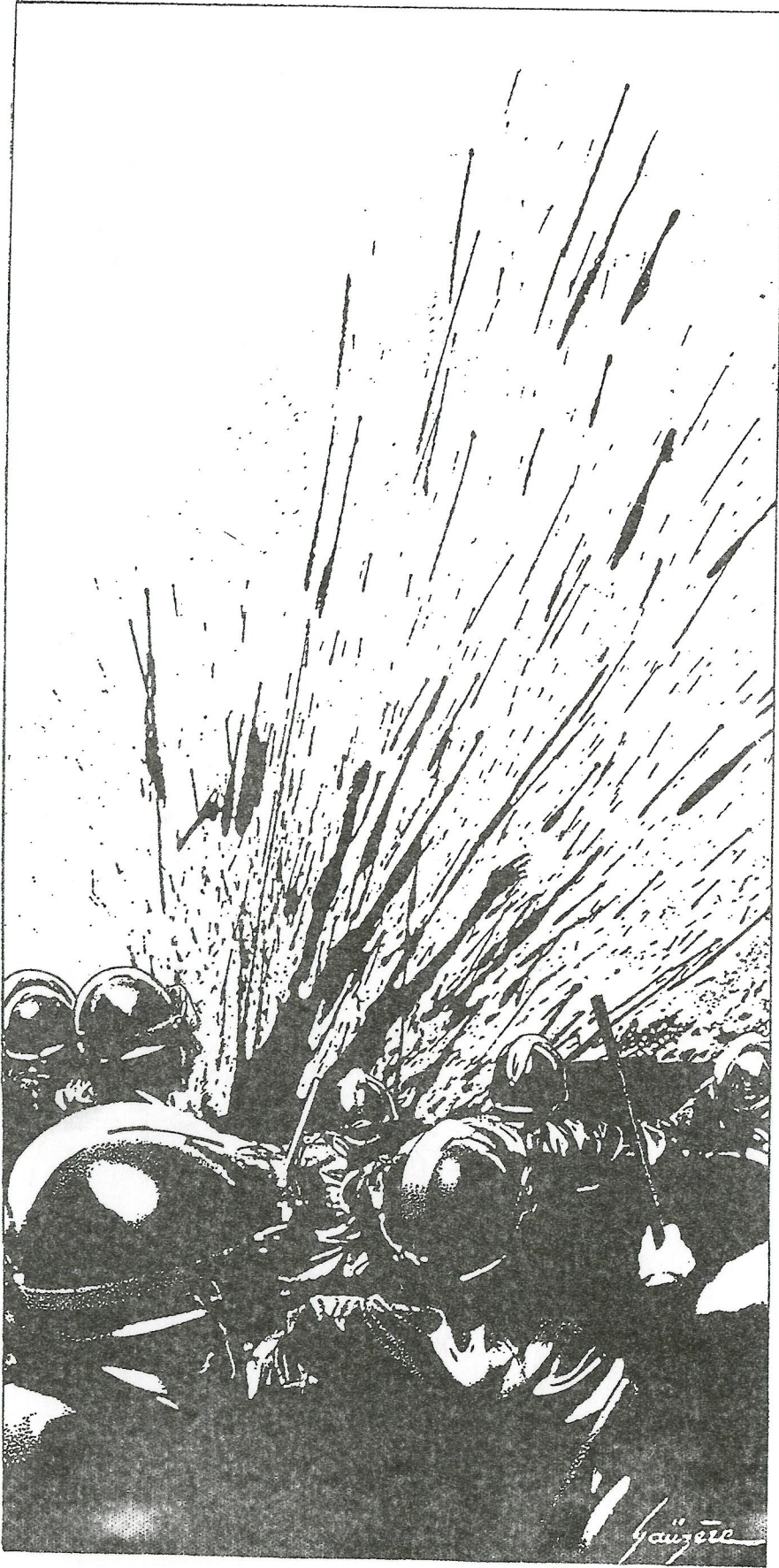
Premiers signataires : ACTIT - AEFTI - AFRICA - Alliance des Femmes - Alternative Libertaire - ANGI (Association de la Nouvelle Génération Immigrée) - Association des Communistes Combattants du Sida (ACCS) - ATMF - AREV - Comité Des Sans Logis (CDSL) - Confédération Syndicale des Familles (CSF) - Confrontations - Convention Alternative Progressiste (CAP) - Convergence Ecologie Solidarité (CES) - Droit Au Logement (DAL) - Droit de Cité - Droits Devant!! - CGT - CIMADE - Ensemble Vivre et Travailler Saint-Denis - FASTI - FEN - FPCR - FSU - GFEN - Initiative Républicaine - JALB - LCR - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Le Manifeste - MJCF - MRAP - Parti Radical Socialiste - PCF - PS - Réseau Voltaire - SGEN-CFDT - SNES - SOLIDAM - SUD-PTT - Syndicat de la Magistrature (SM) - UNEF-ID - URSOA - Les Verts

LISTE DES PERSONNALITES AYANT REPONDU A L'APPEL POUR LE 17 OCTOBRE

ALEXANDER Sara Auteur-compositeur - ALLAM Djamel Artiste - ALLEG Henri Ecrivain, Journaliste - ALLEG-SALEM Gilberte Traductrice - ALLWRIGHT Graeme Auteur compositeur chanteur - AMARA Jean-Claude Secrétaire Général de Droits Devant!! - ANDREE Michel Sociologue - AOUNIT Mouloud Secrétaire Général du MRAP - ASENSI François Député-maire de Tremblay - AUBRAC Raymond et Lucie Anciens résistants - AZENSTARCK Georges Reporter photographe - BALIBAR Etienne Philosophe, enseignant à Paris I - BARTH Maurice Dominicain - BELLANGER Jean Président de la fédération des A.E.F.T.I. - BIDET Jacques Philosophe - BIHR Alain Enseignant - BLUWAL Marcel Metteur en scène - BONNAFE Lucien Psychiatre - BORKER Jules Avocat - BOULAY Claude Maire de Gérardmer - BOURDET Claude Journaliste - BRAOUEZEC Patrick Maire de Saint-Denis - BRIOUDES Monique Avocat - BUTEL Michel Ecrivain - BUTTIN Maurice Avocat - CALLES Alain Secrétaire général adjoint du MRAP - CASANOVA Antoine Historien - CHARLES-ROUX Edmonde Ecrivain - CHESNEAUX Jean Professeur émérite, Université Paris VII - CHEVASSUS Jacques Membre de la Présidence du MRAP - CHEYSSON Claude Ancien ministre des relations extérieures - CLANCY Geneviève Professeur à l'Université PARIS I Sorbonne, poète - COHN-BENDIT Daniel Maire adjoint de Francfort - COMTE Antoine Avocat - CONFORTES Claude Auteur compositeur - CONSTANT Raphaël Avocat à la cour - CORDEIRO Albano Sociologue - CORRYELL Rosette Traductrice - CORRYELL Schofield Journaliste - CRUSE René Ancien pasteur - D'EAUBONNE Françoise Ecrivain, Secrétaire Générale de SOS Sexisme - DAENINCKX Didier Ecrivain - DAURE-SERFATY Christine Professeur - DAUTIN Yvan Artiste - DE BRUNHOFF Suzanne Economiste, directeur de recherches au CNRS - DE FELICE Jean-Jacques Avocat - DELEUZE Gilles Ecrivain - DE RUDDER Véronique Chargée de recherches au CNRS - DREYFUS Sylvain Avocat au barreau de Paris - DUGOWSON Maurice Cinéaste - DUMONT René - Agronome - DURANTON Guy et Anne-Marie Fonctionnaire et enseignant - EINAUDI Jean-Luc Ecrivain - ERNAUX Annie Ecrivain - ETIENNE Bruno Professeur - FABRE Michel Professeur à l'Université Paris III - FABRE Geneviève Professeur à l'Université Paris VII - FAGET Hugnette Comédienne - FAURE Michel Artiste peintre - FAY Gérard Enseignant Paris VII - FAY Danielle Enseignante Paris III - FERRAT Jean Auteur compositeur interprète - Mgr Jacques GAILLOT - HALIMI Gisèle Avocate à la Cour - HAMOT Elisabeth Avocate - HEDDE Joël Secrétaire Général de l'I.H.S. - ISAMBERT-JAMATI Viviane Sociologue - Professeur honoraire - JABOB Francis Avocat à la cour - JACQUARD Albert Co-président de Droit Devant!! - Généticien - JOXE Alain Directeur d'Etudes à l'EHESS - KIRKYACHARIAN Jean-Jacques Membre de la présidence du MRAP - KRIVINE Alain Porte parole de la LCR - LABEYRIE Vincent Chercheur en écologie - LABICA G. Professeur d'Université - LACOUÉ-LABARTHE Philippe Philosophe - LACOUTURE Simone et Jean Ecrivains - LALLAOUI Mehdi - LAMRI Fayçal Urbaniste - LANGLOIS Denis Avocat, écrivain - LAVOREL Lucien Enseignant, Chercheur au Conservatoire National d'Arts et Métiers - LEDERMAN Charles Avocat - LE MEUR D. Député de l'Aisne - LE PORS Anicet Ancien ministre - LEQUENNE Michel Ecrivain, Journaliste - LETOURNEUR Yves Professeur de philosophie - LEVY Albert Journaliste, ancien secrétaire Général du MRAP - LEVY-LEBLOND Jean-Marc Physicien, professeur à l'Université de Nice - LOWY Michael Sociologue CNRS - MACIA Danielle Secrétaire Médicale - MAGNY Colette Chanteuse - MAIRAT Pierre Avocat, Membre de la présidence du MRAP - MARIENSTRASS Elise Professeur à

l'Université de Paris VII - MATTELART Armand et Michèle Auteurs et Enseignants - MEMMI Albert Ecrivain - MEYER Stéphane Avocat à la cour - MICHEL Andrée Sociologue - MIRANDA Alain Avocat - MOISSONNIER Maurice Historien - MONOD Théodore Membre de l'Institut - MONTAGNIER Jeannine - MORONI André Ancien résistant et conseiller municipal communiste de Paris - MOUNSI Ecrivain - MUZARD Paul Membre de la présidence du MRAP - NIEL Didier Secrétaire de la CGT - NOEL Bernard Ecrivain - OGERET Marc Chanteur - PALANT Charles Président honoraire du MRAP - PAREJO Raphaël Sociologue et Ethnomusicologue - PERRAULT Gilles Ecrivain - PIC Roger Journaliste - PICCOLI Michel Comédien - PICQUET Christian Membre du bureau politique de la LCR - PIEPLU Claude Comédien - POTTECHER Frédéric Chroniqueur judiciaire - PRUVOST Georges Secrétaire Général de l'Institut d'Histoire Sociale - QUINTRIC M. Conseiller régional - RALITE Jack Sénateur-Maire d'Aubervilliers - REBERIOUX Madeleine Présidente de la Société d'études Jaurésiennes - REY Nadine Avocate au barreau de Paris - RIBEIRO Catherine Chanteuse - RIFFAUD Madeleine Ancienne résistante, Ecrivain, Journaliste - ROSENSTIEHL Agnès Illustratrice - ROUSSELIER Daniele Historienne - ROY Claude Ecrivain - ROZENBLATT Patrick Sociologue - RUSCIO Alain Historien, Ecrivain - SALTIEL Moïse Ingénieur - SAMARY Catherine Universitaire - SANGLA Raoul Cinéaste - SARACINO Marc Secrétaire Général de l'URSOA - SCHWARTZ Laurent Mathématicien - SCHWARTZENBERG Léon Co-président de Droit Devant!! - SILBERSTEIN Patrick Docteur - SINE Dessinateur - SOLLEVILLE Francesca Chanteuse - SOUZA Roger Comédien - SURET-CANALE Jean Maître de conférences honoraire à Paris VII - TAGUIEFF Pierre-André Chercheur au CNRS - TASLITZKY Boris Artiste peintre - TCHOLAKIAN Gérard Avocat à la cour - TERRAY Emmanuel Directeur d'études à l'E.H.E.S.S. - TOSEL André Professeur - VALIER Françoise Psychanalyste - VALIER Jacques Professeur - VERCOUTERE Claude Directeur de France Libertés - VERNANT Jean-Pierre Professeur honoraire au Collège de France - VIDAL-NAQUET Pierre Historien - VILAR Jean-François Ecrivain - VINCI Claude Chanteur - VLADY Marina Artiste - VOGUET Daniel Avocat au barreau de Paris - VOSS Béatrice Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine - WASSERMAN Gilbert Journaliste - YAGUELLO Marina Linguiste - ZEMOR Michèle Conseillère régionale IDF - Maire-adjointe de Saint-Denis - ZYLBERS Corinne Avocat au barreau de Paris.

Jean-Pierre Gauthère



Conception du dossier, recherches : Laurent CANAT
Réalisation, maquette : Chérifa BENABDESSADOK, Laurent CANAT